

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 mai 2017

CP2017_05_25
id. 3196

L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBLAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

A compter de l'exercice budgétaire 2017, l'instruction par les services départementaux des demandes de subventions émanant des associations et l'attribution des montants par l'Assemblée Départementale subissent des changements liés, en particulier, à la mise en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

C'est ainsi que pour la première fois l'Assemblée départementale a voté, à l'occasion du Budget Primitif 2017, des enveloppes dédiées à ces subventions et a délégué aux diverses commissions compétentes le soin d'en proposer les montants pour un vote en Commission Permanente.

L'Assemblée Départementale a donc voté 486 323,00 € d'autorisations d'engagement au BP 2017.

Les sommes ainsi votées sont réparties en fonction des catégories suivantes à l'intérieur des mêmes lignes budgétaires (article 6574 – 58 et 6745 – 58).

	Autorisation d'engagement		Montant proposé
Actions caritatives	114 500,00		109 000,00
Enfance et Famille	136 556,00		94 976,00
Insertion	65 650,00		64 500,00
Solidarité Humaine	113 632,00		98 033,00
Soutien à l'autonomie	55 985,00		38 775,00
Total			405 284,00
Logement			193 500,00

L'ensemble des montants proposés a été voté à l'unanimité par les membres de la 3ème Commission présents lors de la réunion relative à l'examen des demandes de subventions qui s'est tenue le mardi 18 avril 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale réunie le 5 avril 2017 relative aux principes d'aide aux associations,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Santé, Action sociale, Handicap et Logement réunie le 18 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales pour un montant global de 608 389 € telles que détaillées en annexe dans le cadre de la politique d'aide aux associations relevant de la solidarité départementale ;
- unanimité sur l'ensemble des subventions aux associations de la solidarité départementale sauf :
 - Comité de Tarn-et-Garonne de lutte contre le cancer :
P : 17
C : /
A : 1
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 6574-58 et 6745-58 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de Département tous les actes à intervenir dans ce cadre.

Adopté.

Monsieur Jean-Michel Henryot ne prend pas part au vote pour la subvention allouée au CCAS de Moissac pour l'inauguration du festival 2017 des « petitouts ».

Le Président,

Christian ASTRUC